

**Charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels
dans le cadre de l'accueil des tournages à Paris**

Entre d'une part, la Ville de Paris

Et d'autre part, la production

La Ville de Paris est engagée dans une démarche visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions. [#ParisEgalité](#)

Elle souhaite ainsi inciter l'ensemble de ses partenaires à y concourir.

Considérant le Plan Parisien Egalité présenté par la communication 2021 DDCT 79 lors de la séance du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 :

Considérant le Plan Parisien Egalité présenté par la communication 2024 DDCT 124 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, il est prévu ;

Article 1

Le.la demandeur.se d'une autorisation de tournage s'engage à :

- mener des actions destinées à favoriser l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des métiers, formations, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité... ;
- veiller dans le cadre de ses missions à faire usage de bonnes pratiques et d'initiatives contribuant à
 - la parité ;
 - la lutte contre les stéréotypes et contre toute forme de discrimination liée au sexe ou au genre dans les contenus des projets mis en œuvre ;
 - agir contre les violences sexistes et sexuelles.

Article 2

Le.la demandeur.se s'engage à mettre en œuvre un plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- se conformant à l'avenant à la convention collective nationale de la production cinématographique et des films publicitaires relatif à la prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels ;

- organisant la prévention des risques ;
- formant et outillant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- informant et sensibilisant formellement les équipes ;
- créant un dispositif interne de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- prévoyant les modalités d'accompagnement à la réalisation des scènes d'intimité ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels . Le détail de ce plan d'action devra être annexé à l'autorisation de tournage. Une fiche de suivi et d'évaluation des actions devra être transmise à la Mission Cinéma à l'issu du tournage.

→ Pour l'y aider, ces informations peuvent notamment être consultées :

✓ **La cellule d'écoute psychologique et d'accompagnement juridique d'Audiens**

Téléphone : 01 87 20 30 90

(du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h)

E-mail violences-sexuelles-culture@audiens.org

- ✓ Le [Kit de prévention VHSS](#) pour les professionnel.les du cinéma et de l'audiovisuel a été conçu pour aider les équipes et les employeur.ses victimes ou témoins de violences et harcèlements sexistes ou sexuels. Il est gratuit et disponible en ligne.
- ✓ Les mesures prévues par le Centre National du Cinéma : [Conditionnalité des aides du CNC – Formation violences sexistes et sexuelles | CNC](#)
- ✓ [Avenants à la convention collective nationale de la production cinématographique et de films publicitaires signés en Mai 2024 sur les conditions d'emploi des mineurs et la lutte contre les VHSS](#)
- ✓ Des ressources de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) sont aussi disponibles sur le site Paris.fr : [Lutter contre les violences faites aux femmes - Ville de Paris](#)

Article 3 – Application et suivi de la charte

La signature de la charte constitue un préalable à la délivrance de l'autorisation de tournage.

Un bilan de l'application de la charte sera réalisé chaque année et pourra être présenté aux élu.es du Conseil de Paris.

A l'occasion de ce bilan, des modifications ou des précisions pourront être apportées à la charte au regard de l'évolution de la réglementation.

[Paris, le](#)

Signataires

Ville de Paris

La Production